

Vous travaillez comme ouvrier dans le commerce de combustibles? Votre salaire va augmenter !

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1^{er} octobre 2018

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

Grâce à une indexation récente, les salaires barémiques et effectifs augmenteront de 2% !
Vous trouvez les nouveaux salaires minimums ci-dessous.

Nouveaux salaires :

SALAIRES BAREMIQUES (40h/semaine)				
		après 3 ans	après 10 ans	après 15 ans
Catégorie				
Manœuvre	11,5918	11,8956	12,0065	12,1863
Chauffeur	12,1213	12,4247	12,5357	12,7152
Chauffeur camion-citerne (+0,49)	12,6171	12,9205	13,0315	13,2110

INDEMNITES	
Indemnité RGPT	1,2783 par heure
Indemnités de séjour	
Grande indemnité de séjour	36,3542
Petite indemnité de séjour	14,6223

Votre Liberté
Votre Voix

